

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

ARRONDISSEMENT DE MONTPELLIER

COMMUNE DE MARSEILLAN

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-sept et le 26 septembre à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune de MARSEILLAN s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Yves MICHEL.

Présents : Y. MICHEL – M. ROUVIER – L. FABRE – MC. FABRE DE ROUSSAC – J. LAFAGE – G. REQUENA – S. BASSI-ALLEMAND - M. IBARS – A. KELLY – M. LEFEVRE – C. BRISSEOIS – M. GROSSO - JF. MARY - JC. ARAGON – M. PEREZ - J. HURTADO – B. DANIS – A. CHOUKROUN - C. NEGRI-AZAIS – S. SENEGA-SANCHEZ – S. JEAN – C. CARRIE-MAHMOUKI – F. PEREZ – P. KAPPLER – G. GUIRAUD - C. PINO

Absents représentés : N. SEDKI par M. ROUVIER – S. BERBEZIER par J. LAFAGE - W. BIGNON par L. FABRE

16. Décision modificative n°2 Budget Annexe Marseillan Locations 2017

Il appartient au conseil municipal d'approuver les modifications suivantes au budget annexe Marseillan locations 2017.

Fonctionnement : Pas de mouvement.

DM 1 BUDGET LOCATION - SECTION DE FONCTIONNEMENT EXERCICE 2017			
DESIGNATION	CHAPITRE	ARTICLE	MONTANT
<u>RECETTES</u>			
		TOTAL	0,00 €
DESIGNATION	CHAPITRE	ARTICLE	MONTANT
<u>DEPENSES</u>			
		TOTAL	0,00 €

Investissements : Il s'agit d'ajuster les prévisions budgétaires entre chapitre (travaux abattage et replantation d'arbres)

DM 1 - BUDGET LOCATION - SECTION INVESTISSEMENT EXERCICE 2017			
DESIGNATION	CHAPITRE	ARTICLE	MONTANT
RECETTES			
FCTVA	10	10222	2 976,00 €
Emprunts	16	1641	14 024,00 €
		TOTAL	17 000,00 €
DESIGNATION	CHAPITRE	ARTICLE	MONTANT
DEPENSES			
Aménagements constructions	23	2313	17 000,00 €
		TOTAL	17 000,00 €

Il convient d'en délibérer.

LE CONSEIL
Où l'exposé de M. le Maire

DELIBERE
À LA MAJORITE
(2 contre)

Approuve les modifications au budget annexe Marseillan locations 2017.

Et ont, les membres présents,
signé au registre.

Pour copie conforme,

Le Maire,

Yves MICHEL

